

Lettre ouverte à M. Martinetti

05 juin 2023



Monsieur le Directeur,

Lors du dernier CSE Réseau, nous avons eu, vous et moi, un vif échange, jusqu'à ce que vous compreniez que, non, les CDD ne sont pas traités comme les autres salariés : ils sont moins bien remboursés sur leurs frais d'hébergement.

Les différences de traitement ne s'arrêtent pas là. Certaines dispositions prises par FTV portent préjudice aux CDD et vont, par conséquent, porter préjudice à FTV.

Dans sa politique salariale à l'égard des personnels CDDU et tel que défini par l'accord d'entreprise, France télévisions applique le barème minimum de la convention collective de branche. La première version de l'accord de branche date de 2006 et prévoit pour les intermittents de niveau 5 (la plupart des intermittents des régions sont payés sur cette base) : 152,25€ brut/jour au 1^{er} juillet 2007.

La dernière mise à jour date de 2022 et prévoit 175,83 € brut/jour, soit une évolution de 15,5% en 15 ans. Pendant cette période, les prix à la consommation ont progressé de +30%. (estimation basse). Le pouvoir d'achat des intermittents de la télédiffusion a donc baissé de presque 15% en quinze ans.

Parallèlement, les autres branches de l'intermittence ont des salaires beaucoup plus élevés sur les mêmes qualifications. (Par exemple, une scripte spécialisée est payée 250€ brut/jour en production audiovisuelle contre 175,83€ brut/jour en Télédiffusion). Les autres chaînes de télévisions nationales rémunèrent tous leurs salariés en conséquence, MFTV aussi.

Cette situation ne fait qu'accentuer le désintérêt des CDD pour le réseau•3. Les salariés précaires y sont laissés aux minimas. Lors des deux dernières augmentations générales des salaires, FTV a consciencieusement exclu les CDD des augmentations, et ceci au plus grand mépris de la loi et de la jurisprudence.

Sachez-le Monsieur, face à cette paupérisation, les salariés précaires ne vont pas participer à une hypothétique grève, ils vont tout simplement refuser ou annuler les contrats, laissant sans prévenir le réseau•3 dans l'incapacité de fournir le volume d'antenne attendu, d'autant plus accru avec Tempo.

Avant que la situation ne se crispe définitivement et que les CDD ne désertent le réseau•3 je vous demande d'alerter les autorités décisionnaires, afin d'obtenir une revalorisation des salaires appliqués et de rattraper le retard accumulé.

Je me tiens à votre disposition pour toutes précisions.

Hervé Morin
Délégué Syndical Réseau Force Ouvrière
Élu CSE Réseau
Représentant de Proximité Aquitaine
Intermittent du réseau•3